



#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à pérenniser le site de Wittenheim en lui donnant une nouvelle orientation axée sur le tri, transit, regroupement et conditionnement de déchets non dangereux tout en conservant une activité de transit de déchets dangereux (amiante) et une activité de déchèterie pour l'apport des artisans, commerçants de l'agglomération de Wittenheim.

Afin de proposer de nouveaux services et répondre à une demande de marché, le site développera un comptoir pour le rachat des métaux.

Le projet n'induit pas de modification des besoins en eaux d'extinction et des capacités de rétention déjà présents sur le site.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet n'implique pas de travaux de construction. Une dalle béton sera réalisée en lieu et place du concassé existant (soit une surface de 1000 m<sup>2</sup> environ).

Dans un deuxième temps, une ouverture sera créée entre les bâtiments mitoyens afin de rendre plus performantes les opérations de tri.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la destination des bâtiments est modifiée pour accueillir le projet.

La presse à balles sera installée dans le bâtiment qui abrite à ce jour l'amiante. Les stocks des autres bâtiments seront réorganisés. Un stockage de déchets de plastiques (balles essentiellement) et le transit d'amiante se tiendront sur la plateforme nouvellement bétonnée. Les déchets dangereux apportés dans le cadre de la déchèterie seront accueillis dans des armoires spéciales posées sur la dalle bétonnée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les activités du site sont d'ores et déjà autorisées par arrêté préfectoral du 24 juin 2019.

Le projet fait l'objet d'une modification des conditions d'exploiter.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'une zone bétonnée en lieu et place du concassé existant	environ 1000 m <sup>2</sup>
Surface du site	environ 11000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZA Jeune Bois 2  
9 rue du Vacluse  
68270 Wittenheim

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 7 ° 18 ' 27 " E    Lat. 47 ° 49 ' 14 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Installations autorisées par l'AP du 24 juin 2016:

\* Plateforme de tri, transit, regroupement de déchets dangereux et de déchets non dangereux sous les rubriques 2718 à autorisation, 2714 et 2716 à déclaration

\* Déchèterie pour la collecte des déchets apportés par le producteur initiale (artisans, commerçants) sous les rubriques 2710-1 et 2710-2 à déclaration

\* Réception annuelle de 10000 t de déchets non dangereux et de 2000 t de déchets dangereux

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wittenheim n'est visée par aucun plan de prévention des risques technologiques. La commune de Wittenheim est soumise à un plan de prévention des risques d'inondation (PPRnI) par débordement de l'III. Ce PPRnI a été approuvé le 27 décembre 2006 et modifié le 10 septembre 2019. Néanmoins la zone d'activité Jeune Bois 2 se trouve en dehors de la zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 7 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un risque modéré de séisme
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit une augmentation de la capacité annuelle de réception de déchets non dangereux d'environ 28%. Dans le cadre du projet, les axes concernés par le trafic lié aux activités sont l'A35, l'A36, la RD429 et la RD430 très fréquentés. L'impact du projet est donc négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit dû au trafic, aux engins de manutention et au fonctionnement de la presse à balles. Néanmoins, les équipements du site sont conformes aux normes en vigueur et le site se trouve dans une zone d'activité et proches des autoroutes. Une petite partie du site est située en limite de la zone de servitude lié au bruit de la RD429 qui est de 100 m de part et d'autre. Le reste du site n'est pas concerné.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la plateforme présente des vibrations régulières dues au roulage des véhicules et au travail des engins de manutention. Toutes ces vibrations restent peu importantes en amplitude et en vitesse particulière et ne se propagent pas au-delà des limites du site. La presse à balles et les engins mis en oeuvre dans le cadre du projet sont conformes aux normes en vigueur et n'apportent que très peu de vibrations supplémentaires. Ces vibrations sont imperceptibles pour les habitants les plus proches.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des éclairages sont en place sur le site. Il n'est pas prévu d'éclairages supplémentaires dans le cadre du projet.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'effluents dans l'air sauf à parler des camions qui pourraient entraîner des rejets de poussières diffus. Toutes les mesures sont prises pour limiter les envols et les poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la zone de stockage en extérieur augmente la surface imperméabilisée du site. Les eaux du site sont orientées vers le bassin d'infiltration après décantation et passage par un séparateur à hydrocarbures comme cela est déjà autorisé par l'arrêté préfectoral. Les eaux de toitures sont dirigées directement au milieu naturel
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de rejets canalisés. En dehors des eaux pluviales ou des potentielles eaux incendie, le projet n'engendre pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En dehors de l'activité même du site qui est de traiter des déchets, son fonctionnement engendre des déchets tels que des déchets non dangereux au niveau des locaux sociaux et des bureaux, des dangereux de maintenance (huiles, ..) ou encore des déchets issus du nettoyage/curage du séparateur à hydrocarbures. Toutefois, ceux-ci sont produits en quantité limitée et sont traités en filière adaptée.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les déchets pour lesquels le site ne dispose pas des équipements et des procédures pour garantir un stockage en toute sécurité sont refusés. Cette mesure permet d'éviter toute atteinte aux tiers. De plus, toutes les dispositions sont prises pour éviter toute atteinte au milieu naturel. Toutes les eaux potentiellement polluées sont traitées.

Des mesures sont déjà mises en oeuvre sur le site pour réduire les impacts et le projet s'y inscrit pleinement. (cf le porter-à-connaissance joint).

Le projet impacte de manière positive l'environnement puisqu'il permettra d'assurer un taux de valorisation optimisé et optimisera les transports du fait de la massification et du conditionnement des déchets préalablement triés.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée au travers du présent formulaire et du porter-à-connaissance joint, les modifications projetées n'engendrent aucun danger ou inconvénient nouveau ou supplémentaire.

Le site conservera les mêmes activités dans des conditions identiques à celles déjà autorisées. Notons que la présence en instantanée de déchets dangereux sera fortement réduite.

Toutes les mesures seront prises pour limiter les effets du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Ainsi les modifications sollicitées peuvent être caractérisées de modifications notables mais non substantielles et ne nécessitent donc pas la réalisation d'une nouvelle évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Porter-à-connaissance

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Strasbourg

**SUEZ RV NORD EST**

le, 23/09/2022

Signature

13 route du Rohrschollen  
67100 STRASBOURG  
Tel : 03 90 40 11 00  
fax : 03 90 40 11 10  
Siret : 504 726 787 00584